

PLAN de COURS

I - LES INEGALITES ECONOMIQUES ET SOCIALES SONT CUMULATIVES ET EVOLUENT DANS LE TEMPS

A – COMMENT DEFINIR ET MESURER LES INEGALITES ?

1 – Définition et caractère cumulatif des INEGALITES*

*Définition des INEGALITES : Différences entre individus ou groupes sociaux qui fondent une hiérarchie entre ces individus ou entre ces groupes.

2 – La mesure des inégalités : différents instruments pour une réalité complexe

B – L'EVOLUTION DES INEGALITES ECONOMIQUES SUR LE LONG TERME

1 – Evolution à long terme des inégalités de revenus

2 – Evolution à long terme des inégalités de patrimoine

II - QUELLES SONT LES DIFFERENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE ?

A – EGALITE DES DROITS, DES CHANCES ET DES SITUATIONS

1 – De quel type d'égalité parle-t-on ?

- l'EGALITE des DROITS*

*Définition de l'EGALITE des DROITS : position où chaque individu a les même droits

- l'EGALITE des CHANCES*

*Définition de l'EGALITE des CHANCES : Situation où chaque individu dispose des même possibilités d'accès aux différentes positions sociales (*quelle que soit sa position d'origine*)

- l'EGALITE des SITUATIONS*

*Définition de l'EGALITE des SITUATIONS : Situation sociale dans laquelle les individus possèdent les mêmes conditions de vie, les mêmes ressources économiques (revenu, patrimoine) et les mêmes ressources sociales ou culturelles (capital social, prestige).

2 – Quelle différence peut-on faire entre EGALITE et EQUITE ?

*Définition de l'EQUITE : C'est une égalité proportionnée à la situation des individus.

Remarque : L'*équité* renvoie à l'*idée de justice* :

- il faut juger et *traiter de manière égale* des *situations identiques*,

- **MAIS accorder des droits spécifiques aux groupes sociaux dont la situation est jugée désavantageuse.**

B – LES DIFFERENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE*

*Définition de la JUSTICE SOCIALE : Ensemble des principes qui définissent la *répartition équitable des droits sociaux et des devoirs au sein d'une collectivité.*

=> Commentaire du **TABLEAU de SYNTHÈSE**

III - L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE ET SES LIMITES

A – L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE

=> Commentaire du **SCHEMA de SYNTESE**

1 – Le rôle de la FISCALITE* et de la PROTECTION SOCIALE* dans la REDISTRIBUTION*

*Définition de la FISCALITE : Ensemble des *impôts* et des *taxes* définis par les administrations publiques pour alimenter les recettes de leur budget.

*Définition de la PROTECTION SOCIALE : Ensemble des dispositifs mis en place pour assurer et aider les individus devant les *risques sociaux majeurs* de l'existence : *chômage, maladie-maternité, famille, vieillesse* (et plus récemment, la *dépendance*)

*Définition de la REDISTRIBUTION : Transferts effectués par les pouvoirs publics entre les ménages, *y compris par l'offre de services collectifs*.

2 – La production de SERVICES COLLECTIFS*

*Définition des SERVICES COLLECTIFS : *services non marchands* qui permettent une *égalité d'accès aux ménages* du fait de leur caractère gratuit ou quasi-gratuit.

3 – Les mesures de lutte contre les DISCRIMINATIONS*

*Définition de la DISCRIMINATION : Traitement défavorable subi par un individu, lié à une de ses caractéristiques sociales ou personnelles

B – LES LIMITES DE L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS

1 – Les contraintes de financement : du DEFICIT* à l'ENDETTEMENT PUBLIC*

*Définition d'un DEFICIT PUBLIC : Situation du budget d'une administration publique où les *dépenses sont supérieures aux recettes* (le *solde* du budget est *négatif*) au cours d'une année.

*Définition de l'ENDETTEMENT PUBLIC : Montant de *l'ensemble des dettes* cumulé sur plusieurs années (*cumul des déficits* publics).

2 – Un déficit de légitimité associé à un risque d'effet pervers : l'effet désincitatif*

*Définition d'une DESINCITATION : Comportement qui consiste à ne pas s'engager dans une action dont le coût – ou le désavantage - est estimé comme trop important par l'agent économique concerné.

- **Exemple de coût** : prix d'un bien ou d'un service, coût fiscal, d'une taxe – ou contribution - en cas de non respect d'une réglementation
- **Exemple de désavantage** : préférer une situation de « loisir » (ne pas rechercher activement un emploi) lorsqu'un individu peut bénéficier à moyen terme d'une allocation chômage (au lieu de travailler pour obtenir un revenu). Dans ce cas, « travailler » est un désavantage par rapport à être « bénéficiaire de l'allocation »

3 – Un manque d'efficacité [... et d'anticipation face aux nouvelles formes d'inégalités?]

***L'ILLETRONISME** est un néologisme qui désigne le *manque ou l'insuffisance de connaissances* nécessaires à *l'utilisation des outils électroniques*.

Il est une *transposition de la notion d'illettrisme dans le domaine du numérique*. Synonymes : inhabileté numérique, illettrisme numérique, illettrisme électronique.